

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27858**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur (trice) d'équipements thermiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

#### Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur d'équipements thermiques pilote les équipements thermiques tels que les séchoirs et les fours dans les industries céramiques.

Il assure la mise en œuvre des équipements périphériques (réfractaires) avec un souci d'optimisation quantitative et qualitative du chargement et traduit les données céramiques en consignes de pilotage.

Il assure la traçabilité des opérations thermiques, prend part à la maintenance et veille au respect des consignes de sécurité.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

- A1. Repérer et contrôler les produits à sécher et à cuire dans une entreprise céramique
- A2. Organiser et positionner les charges à sécher et à cuire dans les secteurs céramiques séchage et cuisson
- A3. Conduire et optimiser le séchage et la cuisson des produits céramiques
- A4. Contrôler et entretenir les équipements thermiques céramiques
- A5. Contrôler la qualité des produits céramiques cuits
- A6. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'environnement liées aux équipements thermiques céramiques

Les capacités attestées :

- C1. Distinguer les différentes références des produits céramiques fabriqués
- C2. Repérer et stocker les produits conformément aux spécifications
- C3. Contrôler les produits à sécher et à cuire et isoler les pièces non conformes aux critères qualité pour éviter qu'elles ne subissent ces traitements thermiques inutilement
- C4. Organiser les chargements de séchage et de cuisson en tenant compte des contraintes spécifiques de chaque produit, des réfractaires, des impératifs de production ou d'un plan de chargement déjà établi
- C5. Positionner les charges dans le séchoir ou le four manuellement ou mécaniquement sans dégradation des produits
- C6. Positionner des témoins en fonction des types de traitements thermiques et en faire le suivi pour détecter les dérives
- C7. Choisir les programmes de séchage et de cuisson adaptés aux produits et aux équipements thermiques
- C8. Participer à la modification des cycles de séchage et de cuisson en tenant compte des contraintes physico-chimiques du produit, des impératifs de production et des coûts énergétiques en concertation avec n+1 et des autres services
- C9. Conduire le séchage et la cuisson
- C10. Pratiquer les contrôles nécessaires au bon fonctionnement des équipements thermiques
- C11. Pratiquer les opérations de maintenance 1er niveau des équipements thermiques pour garantir leur fiabilité
- C12. Entretenir le matériel réfractaire pour garantir ses performances
- C13. Identifier les principaux défauts de séchage et de cuisson et déterminer leurs origines possibles pour faciliter la mise en place des actions correctives
- C14. Isoler les pièces non conformes en fonction des critères de l'entreprise et en faire le suivi pour détecter des dérives
- C15. Participer à la mise en place des actions correctives pour atteindre les objectifs qualité
- C16. Identifier les dangers et les situations dangereuses liées aux équipements de séchage et de cuisson
- C17. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur sur les postes séchage et cuisson dans les entreprises céramiques

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie et artisanat céramique, céramique sanitaire, céramique réfractaire, céramique technique, vaisselle, carreau, poterie horticoles, poterie utilitaire, luminaire, matières premières. Entreprises généralement de type PME/PMI

- Conducteur d'équipements thermiques
- Pilote d'équipements thermiques
- Conducteur de four

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

H3403 : Conduite de traitement thermique

H2912 : Réglage d'équipement de production industrielle

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP Conducteur d'équipements thermiques est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré. Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27858 - Repérer et contrôler les produits à sécher et à cuire dans une entreprise céramique	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>C1. Distinguer les différentes références des produits céramiques fabriqués</p> <p>C2. Repérer et stocker les produits conformément aux spécifications</p> <p>C3. Contrôler les produits à sécher et à cuire et isoler les pièces non conformes aux critères qualité pour éviter qu'elles ne subissent ces traitements thermiques inutilement</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27858 - Organiser et positionner les charges à sécher et à cuire dans les secteurs céramiques séchage et cuisson</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>C4. Organiser les chargements de séchage et de cuisson en tenant compte des contraintes spécifiques de chaque produit, des réfractaires, des impératifs de production ou d'un plan de chargement déjà établi</p> <p>C5. Positionner les charges dans le séchoir ou le four manuellement ou mécaniquement sans dégradation des produits</p> <p>C6. Positionner des témoins en fonction des types de traitements thermiques et en faire le suivi pour détecter les dérives</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.</p> <p>La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>Et</p> <p>Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.</p> <p>Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27858 - Conduire et optimiser le séchage et la cuisson des produits céramiques</p>	<p><b>Descriptif :</b>  C7. Choisir les programmes de séchage et de cuisson adaptés aux produits et aux équipements thermiques  C8. Participer à la modification des cycles de séchage et de cuisson en tenant compte des contraintes physico-chimiques du produit, des impératifs de production et des coûts énergétiques en concertation avec n+1 et les autres services  C9. Conduire le séchage et la cuisson</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.  La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  Et  Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.  Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.  Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27858 - Contrôler et entretenir les équipements thermiques céramiques</p>	<p><b>Descriptif :</b>  C10. Pratiquer les contrôles nécessaires au bon fonctionnement des équipements thermiques  C11. Pratiquer les opérations de maintenance 1er niveau des équipements thermiques pour garantir leur fiabilité  C12. Entretien le matériel réfractaire pour garantir ses performances</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.  La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  Et  Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.  Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.  Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27858 - Contrôler la qualité des produits céramiques cuits</p>	<p><b>Descriptif :</b>  C13. Identifier les principaux défauts de séchage et de cuisson et déterminer leurs origines possibles pour faciliter la mise en place des actions correctives  C14. Isoler les pièces non conformes en fonction des critères de l'entreprise et en faire le suivi pour détecter des dérives  C15. Participer à la mise en place des actions correctives pour atteindre les objectifs qualité</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.  La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  Et  Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.  Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.  Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27858 - Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'environnement liées aux équipements thermiques céramiques</p>	<p><b>Descriptif :</b>  C16. Identifier les dangers et les situations dangereuses liées aux équipements de séchage et de cuisson  C17. Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur sur les postes séchage et cuisson dans les entreprises céramiques</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier descriptif de ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.  La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  Et  Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.  Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.  Chaque bloc est <b>certifié</b> et donne lieu à une évaluation puis une validation.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés Nombre de personnes composant le jury : 4 Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100% Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés.
En contrat de professionnalisation	X	IDEM
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Conducteur (trice) d'équipements thermiques" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

1 titulaire de la certification par an en moyenne

**Autres sources d'information :**

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine ( 92) [Issy-Les-Moulineaux]

CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Ester -87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

**Historique de la certification :**

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France